

Procès Verbal n°32 Assemblée générale ordinaire de « Forestiers du Monde®-France ». Vendredi 17 février 2012

Ont assisté à la conférence téléphonique,

En qualité de membres du bureau de l'association :

Sylvie JOUVENCEAU (Secrétaire),
Frédérique GAUTIER (Trésorière)
Jean-Noël CABASSY (Présidence collégiale),
Pascal OBSTETAR (Présidence collégiale)

En qualité de membre du conseil d'administration :

Christine CABASSY-BEYLI

En qualité d'adhérent : Gérard TARDY

Excusés en qualité de membres du conseil d'administration :

Nelly OBSTETAR, François DUGAST,

Lieu de réunion : siège de « Forestiers du Monde®- France », 42 B Avenue Victor HUGO, 21000 DIJON (Côte d'Or - France) Horaire : 20h00 – 22h00

- 1 - Approbation du procès verbal n°31 du vendredi 30 septembre 2011.
- 2 - Adhésions à l'association « Forestiers du Monde® »
- 3 – Appel à cotisation. Cotisation annuelle 2012.
- 4 - Création de la représentation intra-nationale française « Forestiers du Monde® – Martinique »
- 5 - Site Internet de Forestiers du Monde®. Situation.
- 6 - Préparation des élections du nouveau bureau de l'association pour la période 2012-2015
- 7 - Plan régional d'actions (PRA) en faveur du Damier du frêne. Etat d'avancement.
- 8 - La création forestière pédagogique biodiverse de Dijon. Etat d'avancement.
- 9 - La reforestation pédagogique biodiverse de Beaune. Etat d'avancement.
- 10 - La création forestière pédagogique biodiverse d'Arnay le duc. Etat d'avancement
- 11 - Action pédagogique sur la thématique de l'arbre en ville au profit d'écoles situées le long des voies du nouveau tramway de Dijon. Etat d'avancement.
- 12- Promotion de la démarche de création forestière pédagogique biodiverse au sein de Dijon-Beaune Magazine
- 13 - Délivrance de l'agrément pour la qualité d'association éducative complémentaire de l'enseignement public par le rectorat de l'académie de Nancy-Metz.
- 14 - Création d'une plaquette de présentation et promotion de créations forestières pédagogiques biodiversées
- 15 - Protection d'un site d'orchidées. Tranchées forestières ERDF. Samedi 25 février 2012.
- 16 - Date à inscrire sur votre agenda.

1 - Approbation du procès verbal n°31 du vendredi 30 septembre 2011.

Le procès verbal n°30 de l'assemblée générale du vendredi 27 mai 2011 est approuvé.

2 - Adhésions à l'association « Forestiers du Monde® »

Les adhésions des citoyens François ROSAZ et Claude VOINOT sont approuvées conformément à l'article 3 des statuts. Tout nouvel adhérent déclare avoir pris connaissance des statuts, du règlement intérieur, de la charte déontologique et partager les valeurs humanistes et environnementales portées par « Forestiers du Monde® ». L'attention des nouveaux adhérents est attirée sur l'usage ordinaire en vigueur au sein de « Forestiers du Monde® » du courriel (courrier électronique) pour les convocations, les invitations et les diffusions d'informations.

3 - Cotisation annuelle obligatoire 2011

COTISATION ANNUELLE OBLIGATOIRE 2012

Pour l'exercice 2012, la cotisation annuelle obligatoire reste fixée à **20 €** (pour mémoire, c'est le montant de la cotisation fixé lors de la fondation de « Forestiers du Monde® » en 2003)

Les membres sont invités à adresser dès à présent le chèque de leur cotisation 2012 d'un montant de 20 €, libellé à l'ordre de « Forestiers du Monde® ».

Les représentations locales et internationales dotées d'un compte bancaire sont habilitées à encaisser les cotisations annuelles (« Forestiers du Monde® – Ain Bugé », « Forestiers du Monde® – Cameroun », « Forestiers du Monde® – Madagascar »).

Au regard du caractère d'intérêt général de notre organisme, la **réduction fiscale** autorisée en France est égale à 66% des versements effectués selon l'article 200 du Code Général des Impôts. Ainsi pour 20 € de cotisation versée, vous pouvez bénéficier de 13,2 € de réduction fiscale (20 € x 66% = **13,20 €**). La cotisation ne revient finalement qu'à 6,80 € par adhérent. Un reçu pour « dons aux œuvres » permettant cette déduction fiscale sera émis uniquement sur demande expresse.

4 - Création de la représentation intra-nationale française « Forestiers du Monde® – Martinique »

Approbation pour la création de la représentation départementale « Forestiers du Monde® – Martinique ». François ROSAZ est désigné correspondant de cette représentation conformément à l'article 4 du règlement intérieur. Notification au préfet du département sera faite sous huitaine conformément à l'article 12 des statuts.

Coordonnées : Forestiers du Monde® – Martinique,
Monsieur François ROSAZ,
Les Citronnelles
Fond Bourlet
97222 CASE PILOTE
MARTINIQUE
Téléphone :
Adresse électronique :

5 - Site Internet de Forestiers du Monde®. Information de l'administrateur (Pascal OBSTETAR).

Le site Internet de Forestiers du Monde® est désormais hébergé chez un hébergeur extérieur (gandi.net) disposant ainsi d'une couverture et d'un accès opérationnel 24/24 et 7/7. La migration du site Internet a pris plus de temps que prévu (nécessité de passer sur une nouvelle version, mise en place de sécurité accrue). Sa mise en route sera effectuée avant fin avril 2012.

6 – Préparation des élections du nouveau bureau de l'association pour la période 2012-2015

Afin de préparer l'élection du nouveau bureau (2012-2015) de l'association, dirigé à ce jour par une présidence collégiale, un appel aux candidats et candidates intéressés pour constituer le conseil d'administration est lancé auprès des adhérents. Les élections des membres du conseil d'administration se dérouleront à l'occasion de la prochaine assemblée générale.

Dans l'attente de toute nouvelle candidature (bienvenue), sont, dès à présent, volontaires pour constituer le nouveau conseil d'administration les membres suivants:

Nelly OBSTETAR, Christine CABASSY-BEYLI, Sylvie JOUVENCEAU, Pascal OBSTETAR, Jean-Noël CABASSY.

Les membres désireux de se présenter au Conseil d'Administration de Forestiers du Monde® sont invités à se faire connaître auprès du siège d'ici le lundi 30 avril 2012, date de fin d'enregistrement des candidatures.

Les élections se dérouleront lors de l'assemblée générale ordinaire 2012. Un courrier postal sera également posté courant mai 2012 à destination de tous les adhérents afin qu'ils puissent adresser au siège par voie postale leur vote, sous pli cacheté. Ce pli qui contiendra votre vote ne sera ouvert qu'à l'occasion de l'assemblée générale ordinaire.

7 - Plan régional d'actions (PRA) en faveur du Damier du frêne. Etat d'avancement.

Par convention signée le 4 novembre 2011, la DREAL Bourgogne nous confie la responsabilité d'élaborer un Plan Régional d'Actions (PRA) en faveur du Damier du Frêne (*Euphydryas maturna*). Bernard LECLERCQ, Roland ESSAYAN, Vincent GILLET, Claude VOINOT et Jean-Noël CABASSY acceptent en qualité de membres de Forestiers du Monde® l'animation du comité de pilotage. Nous communiquons dès à présent les dates importantes de cette année de travail:

- **vendredi 23 mars 2012 à 14h00 : Première réunion des acteurs et partenaires concernés** dans les locaux de l'Office national des forêts, 11 C Rue René CHAR à Dijon.
Objectif : présenter aux acteurs et partenaires invités la mission, ses objectifs, les enjeux, les modalités de travail ainsi que les contributions sollicitées. Un diaporama sera présenté en séance.
- **Samedi 24 mars 2012 : Soirée - conférence publique sur le Damier du frêne.** (salle des fêtes de Morey Saint Denis – cellier Dionysos)
Objectif : informer la Société Civile de la mission, susciter d'éventuelles contributions citoyennes.
- **Lundi 4 juin 2012 en matinée.** Réunion sur le terrain (Nonceuil en Côte d'Or) du comité de pilotage.
Objectif : présenter l'habitat du Damier du frêne et faire le point sur les réponses attendues.
- **lundi 1^{er} octobre 2012 à 8h30** (locaux ONF également). Dernière réunion en salle programmée. Objectif : présenter la pré-synthèse des réflexions et les fiches actions.

En décembre 2012, nous prévoyons la remise officielle du « plan régional d'actions en faveur du Damier du Frêne 2013-2017 » à la DREAL Bourgogne.

8 - La création forestière pédagogique biodiverse de Dijon (21 - France). Etat d'avancement.

La plantation prévue le 25 novembre 2011 a été réalisée conformément au projet. Un bosquet biodivers de 100 plants a été planté au sein du périmètre de protection immédiate (PPI) du champ captant des gorgets sur le territoire communal de Dijon. Trois classes des écoles dijonnaises Petit Bernard, Alsace et Saint François ont participé.

Ce projet est une première au plan national. En effet, l'ambition est ici non de planter en zone urbaine avec des écoliers des bosquets témoignant de la biodiversité locale mais de proposer en sus que les arbres puissent sur cette zone interdite d'accès au public croître, se développer **et** mourir sur pied.

C'est ainsi la première fois en France qu'une ville s'engage à planter puis à conserver des arbres morts à terme sur pied. Pour des raisons de sécurité, aucun arbre dépérissant ne peut être laissé en place en agglomération urbaine. Or, ici, au regard de l'interdiction de pénétrer ce périmètre de protection immédiate, la conservation d'arbres morts sur pieds ne posera aucun souci. Les arbres morts participent de façon importante à la conservation de la biodiversité ordinaire (selon les estimations, 50% de la biodiversité d'une forêt est abritée par les arbres sénescents et morts).

Deux étudiants de l'Université de Bourgogne en seconde année de Master « communication d'entreprise » ont réalisé à cette occasion un film reportage de courte durée dans l'esprit d'un sujet de journal télévisé au titre du volet audio-visuel du projet qu'ils doivent réaliser sur l'année.

9 - La reforestation pédagogique biodivers de Beaune (21 - France). Etat d'avancement.

Les interventions pédagogiques en classes (collège St Cœur, école élémentaire Saint Cœur, école élémentaire des Peupliers) afin de présenter le projet et expliquer aux 336 collégiens et écoliers les enjeux forestiers (paysage, biodiversité, loisirs et protection des terres contre l'érosion) ont été réalisés sur décembre 2011 et janvier 2012. Les 8 placettes ont été délimitées par la direction des espaces verts de la ville de Beaune avec l'appui de Forestiers du Monde®. Le Lion's club de Beaune a fait état de sa volonté d'apporter une contribution à ce projet et prendra en charge le coût financier de préparation du sol. Les plans de cette reforestation pédagogique biodivers avec répartition précise des plants ont été établis par Forestiers du Monde® sous forme d'un fichier power.point et diffusé. L'échéancier des actions sur le terrain (implantation des jalons, préparation des 336 trous, plantations des 336 plants) est arrêté. Les opérations se dérouleront sur Mars 2012.

10 - La création forestière pédagogique biodivers d'Arnay le duc (21 - France). Etat d'avancement

Conformément au programme, un nouveau bosquet biodivers de 100 plants a été mise en terre par tous les écoliers de l'école Jeanne d'Arc. L'implantation des jalons a été effectuée vendredi 2 décembre en matinée avec les plus grands (CM2) avec l'appui Guy VALLADE. La plantation s'est déroulée toute la journée du lundi 5 décembre avec l'appui de Bernard LECLERCQ.

En parallèle, le travail de conception de la signalétique pédagogique du projet avance. Guy VALLADE, référent "Signalétique pédagogique" pour Forestiers du Monde® sera en mesure de présenter les bons à tirer informatisés à la mairie d'Arnay-le-Duc courant mars 2012 pour une implantation sur le terrain programmée le 3 avril 2012.

11 - Action pédagogique sur la thématique de l'arbre en ville au profit d'écoles situées le long des voies du nouveau tramway de Dijon. Etat d'avancement.

30 classes ont finalement répondu favorablement à la proposition du Grand Dijon de bénéficier d'une intervention pédagogique de Forestiers du Monde® sur la thématique de l'arbre à l'occasion de la plantation de 2000 arbres et 6000 arbuste le long des deux voies du nouveau tramway de Dijon. Le nombre important de classes intéressées oblige Forestiers du Monde® qui ne dispose que de ressources humaines bénévoles à solliciter d'autres structures en mesure de répondre à la commande. Le Grand Dijon demande cependant à Forestiers du Monde® de conserver la coordination du dispositif. Ainsi donc l'association Pirouette-cacahouète (PC) et l'Office national des forêts (ONF) ont été sollicités en appui. Ces deux structures ont élaboré des devis de prestation acceptés par Le Grand Dijon. Une réunion a été organisée par Forestiers du Monde® le JJ/MM/2011 afin de préparer le programme des interventions pédagogiques en classe et en forêt. Une répartition des classes selon le domaine de compétence de chaque structure (PC, ONF, FDM) a été également opérée. Forestiers du Monde® assume pour sa part toutes les interventions pédagogiques des classes de cycle 3 en classe durant le premier trimestre 2012. Notre intervention reste exclusivement bénévole en contrepartie pour le Grand Dijon d'identifier sur son territoire, des terrains sur lesquels des écoliers pourront bâtir des forêts pédagogiques biodiverses.

12- Promotion de la démarche de création forestière pédagogique biodivers au sein de Dijon-Beaune Magazine

Un article de présentation de Forestiers du Monde® et de ses créations ou reforestations pédagogiques biodiverses réalisées au sein de communes de la Côte viticole entre Dijon et Beaune a été publié en page 56 du n°21 du magazine gratuit intitulé « Dijon-Beaune Mag » (édition du 20 janvier 2012, www.dijonbeaunemag.fr). Ce magazine est distribué par 200 points qualifiés sur l'axe Dijon-Beaune, principal axe économique de la région Bourgogne ("Les Champs-Élysées de la Bourgogne"), 4000 exemplaires de ce magazine sont expédiés à des VIP et des professions libérales avec salles d'attente, 100 000 lecteurs visés.

13 - Délivrance de l'agrément pour la qualité d'association éducative complémentaire de l'enseignement public par le rectorat de l'académie de Nancy-Metz.

Comme évoqué dans le procès-verbal n°30, "Forestiers du Monde®", historiquement fondée en Bourgogne, dispose désormais de représentations en région Lorraine, dans les départements de Moselle (correspondant: Thomas LAMOTTE) et Meurthe-et-Moselle (Correspondant : Pascal OBSTETAR), où elle réalise diverses animations pédagogiques.

A l'instar de l'agrément pour la qualité d'association éducative complémentaire de l'enseignement public, obtenu en 2005 et renouvelé en 2011 auprès du Rectorat de l'académie de Dijon (Région Bourgogne), nous avons sollicité et obtenu le 12 décembre 2011 ce même agrément auprès du Rectorat de l'académie de Nancy afin de développer, dans les meilleures conditions, nos projets pédagogiques en région Lorraine.

14 - Création d'une plaquette de présentation et promotion de créations forestières pédagogiques biodiverses

François GASTAL, étudiant en seconde année de Master Communication d'entreprise, travaille à l'élaboration d'une plaquette de présentation et de promotion de notre démarche de création forestière pédagogique biodiverses. Ce projet contribuera à valider sa formation. Cette plaquette sera diffusée à l'ensemble des représentations. Elle pourra localement être adaptée.

15 – Protection d'un site d'orchidées. Tranchées forestières ERDF. Samedi 25 février 2012.

Les emprises de lignes électriques de part l'ouverture du milieu qu'elles imposent favorisent la biodiversité. Reste maintenant à s'assurer que les travaux d'entretien de ces emprises soient compatibles avec le développement et le maintien de cette biodiversité. Nous recherchons avec RTE et ERDF comment y développer la biodiversité.

A l'occasion de notre visite de l'emprise ERDF sur la commune de Fleurey sur Ouche le 25 mai 2011, en présence de Marc REY, représentant EDF délégation Bourgogne, il fut observé que des rémanents d'exploitation d'emprise ont malencontreusement et sans doute par ignorance été déposés sur une station connue et remarquable d'orchidées.

Il a été proposé de procéder samedi après midi 25 février 2012 au déplacement manuel de ces rémanents. Une équipe de membres actifs de Forestiers du Monde® est d'ores et déjà constituée pour cette occasion. Nous avons informé EDF Délégation Bourgogne et invité ERDF à participer à cette action pour laquelle nous convions également la presse.

16 - Date à inscrire sur votre agenda.

Vendredi 22 juin 2012 : Assemblée générale de « Forestiers du Monde® ».